

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 Février 2018

Etaient présents : Mesdames Dreveau – Ténart – Minard - Sterlin
Messieurs Séret – Charnotet – Guidet – Mayeur – Escande –
Absents excusés : Madame Pihen – Messieurs Louvet (pouvoir à P.Séret) – Renault (Pouvoir à M.Ténart)

Après lecture du compte-rendu du précédent conseil par M François Guidet,

Points à l'ordre du jour :

Loi Notre du 07/08/2015

Le transfert de la compétence Zone d'Activités Economiques au profit de l'Arc à compter du 01 Janvier 2018 est donc effectif ce qui implique la mise à disposition de l'Arc de la ZI " La petite Normandie "

Ce transfert nécessite une valorisation des charges ainsi transférées qui seront analysées par la Commission Locale d'Evaluation afin d'être prises en compte dans le calcul du montant de l'attribution de compensation.

C'est une mise à disposition à titre gratuit, le Conseil approuve à l'unanimité (Voir plan en annexe 1)

Vente parcelle ZI 18

Monsieur Le Maire informe que cette vente aura lieu le 08/03/2018 et le produit total estimé est de 2552.58 €. Cette vente concerne 3 propriétaires exploitants en bordure du Chemin de Pont

Projet vente parcelle ZA72 et partie de ZA 73

Monsieur le Maire informe le Conseil de la volonté de M. et Mme Tellier d'acquérir ces surfaces aujourd'hui propriété communale et qui font l'objet d'une servitude de passage pour accéder à la propriété sise Rue de Beaumanoir.

La commune n'a aucun projet d'utilisation de cette surface et Monsieur le Maire propose dans un premier temps de délimiter exactement par le géomètre la surface à céder avant de conclure cette transaction. Le Conseil donne un avis favorable.

Point projet Cantine –Périscolaire et MAM

Monsieur le Maire précise qu'il attend avec impatience les données chiffrées du résultat de l'appel d'offres réalisé en Novembre 2017 et dont les services de l'ADTO nous doivent une présentation. Le permis de construire de la MAM est toujours en cours de validation par les services de l'urbanisme de l'ARC.

Les travaux devraient démarrer 1^{ère} quinzaine de Mars pour la partie cantine et périscolaire.

Don :

L'Association des 3 rivières fait un don de 150 euros au profit de la commune pour l'utilisation du terrain 4 X 4 situé dans le marais.

Restes à réaliser :

Un engagement de 2017 concernant une facture due à l'ADTO demande, pour être réglée, de faire partie des restes à réaliser.

Ceci est une demande du Comptable du Trésor. Pour la bonne sincérité des comptes il est indispensable de qualifier cette dépense dans les restes à réaliser. Un simple arrêté du Maire suffit et il n'est pas besoin de délibérer sur le sujet.

Monsieur le Maire propose que nous prenions une délibération afin de satisfaire les dépenses d'investissement engagées avant le vote du budget 2018.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'avoir un débat sur la présentation du PADD tel qu'établi dans le projet du PLUI de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Un support Powerpoint est utilisé pour cette présentation.

Ce PADD s'attache à mesurer à l'échelle des 22 communes l'accroissement de la population et de définir les besoins en habitat pour les 10 prochaines années.

La hiérarchie de l'Agglomération s'articule entre un cœur d'Agglomération, des pôles relais et une zone rurale composée de villages plus ou moins importants.

Une population estimée à 85000 habitants et un besoin de logements d'environ 500 par an, 300 pour le cœur de l'agglomération, 150 pour les pôles relais et 50 pour les Villages

L'ensemble devant tenir compte d'une consommation raisonnée de l'espace agricole.

La priorité en milieu rural est de combler les dents creuses, celles-ci sont en cours d'urbanisation pour ce qui concerne la Commune.

La mobilité est un axe majeur et nécessite une réelle adaptation des moyens de transport aux personnes avec un développement de pôles terminaux qui permettent un échange rapide entre les différents modes de transport.

Une intégration des grands axes de communication est indispensable pour ce qui concerne en priorité la N31 et la N2 contournement de Verberie et Béthisy.

Un développement des liaisons douces en particulier avec un maillage des pistes cyclables entre les différentes intercommunalités.

L'emploi et l'attractivité du territoire nécessite le développement et l'aménagement des Zones d'activités Economiques. Un développement des pôles commerciaux secondaires doit être pris en compte également ainsi qu'une restructuration des zones existantes.

Le Conseil Municipal suggère la nécessité d'ouvrir une nouvelle zone commerciale car la zone de Jaux Venette est très congestionnée et difficile d'accès.

Les grands projets structurants pour le territoire comme le Canal Seine-Nord, la liaison ARC – Roissy, doublement de la RN 31 sont d'une importance capitale pour l'Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle le calendrier du PLUI, suite à ce débat vont s'enchaîner des expositions et débats publics courant du 1^{er} semestre 2018, finalisation du PADD et arrêt du projet fin 2018 et soumission aux personnes associées courant du 1^{er} semestre 2019 pour validation du PLUI fin 2019.

Le Conseil rappelle la nécessité de l'aménagement de la RN31 indispensable à l'attractivité de l'agglomération, le développement des liaisons douces devraient permettre de pouvoir se rendre en

coeur d'Agglo sans prendre la voiture et en toute sécurité, ce qui est inconcevable aujourd'hui. Les pôles relais de la mobilité doivent également se positionner en tête d'Agglomération afin de limiter l'entrée des véhicules en cœur d'Agglomération.

Points divers :

Monsieur le Maire rappelle qu'il devra participer à l'expertise de la propriété de M. et Mme Ollivier en présence de l'expert nommé par le Tribunal de Grande Instance de Compiègne.

Monsieur le Directeur opérationnel d'Orange regrette les vols successifs des câbles téléphoniques et précise que les équipes terrain sont en priorité affectées sur notre commune. L'ensemble des lignes devrait être réparées pour mardi 13 février au plus tard.

Un courrier reçu de M. et Mme Auxenfants qui s'impatientent au sujet de la réparation du Chemin de Calfeux. L'intervention est prévue et sera réalisée selon les conditions météorologiques au plus tard fin Février.

Monsieur le Maire fait part des remerciements des Familles Blervaque, Portebois, Vendome, Dyl

Mme Sterlin apprécie l'aménagement réussi de la place René Coty, malheureusement les panneaux sont toujours sujets à être déplacés et couchés.

Mme Ténart propose la journée nettoyage organisée par la région Hauts de France relayée par l'ARC les 18 et 19 mars 2018. Le Conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette initiative.

M Escande propose que cette idée devrait être relayée auprès des parents pour que les enfants soient mobilisés autour de ce genre d'action, **M Guidet** souligne que les adultes sont tout aussi coupables d'être les premiers pollueurs.

M. Portebois a signé la bibliothèque de rue en remerciement de l'initiative de Laurent Grognet concepteur du lieu.

Les 3 et 4 mars, Salon passion, 4ème édition

M Charnotet signale que les dômes de la Salle des sports se sont à nouveau ouverts.

Deux projecteurs de la Sté Valsem sont en ligne de mire sur la D98 en direction de Lachelle et peuvent contribuer à une certaine confusion, serait-il possible de les incliner davantage ?

Une proposition intéressante serait de prendre un jeune en formation avant le départ en retraite de L. Grognet, **Mme Minard** pense qu'il faut également trouver un successeur qualifié à Laurent et que le jeune pourrait être un bon complément au futur titulaire.

Il est certain que la charge d'entretien de la commune est de plus en plus importante. La mutualisation des moyens à l'échelle de l'ARC pourrait très bien nous faciliter l'entretien du village. (ex : Balayage et nettoyage des rues)

M Mayeur signale un chasseur présent dans le taillis au-dessus du terrain de foot-ball alors que des enfants faisaient de la luge. Question, peut-on s'interroger sur cette présence ?

Mme Dreveau signale la nécessité de changer le panneau STOP rue des Vignes et que Grande Rue il est de plus en plus désagréable de trouver des déjections canines sur le trottoir. Merci aux personnes promenant leur chien de bien vouloir faire en sorte de ramasser leur bien.

M Escande signale des candélabres défectueux, M Mayeur propose qu'un programme d'investissement soit mis en place afin de changer notamment les anciens lampadaires du lotissement « Les Vignes »

La séance est levée à 23H00

